



**Messieurs les présidents de Ligues,
Messieurs les présidents de CDVL,**

Nice, le 18 février 2013

N/Réf. : CF13-01 - Aide formations régionales 2013

Suivi technique : Laurent Chamerat

Suivi secrétariat : Emilie Sciandra

Objet : Aides financières à la formation régionalisée

PJ : calendrier national formation parapente 2013

Monsieur le président, cher ami,

La commission formation nationale parapente remet en place en 2013 le système d'aides à la formation concernant les qualifications fédérales régionalisées d'accompagnateurs et animateurs de club.

Une somme globale a été provisionnée pour alléger au maximum le prix de ces qualifications, au bénéfice des candidats. Les montages budgétaires de ces formations incombant aux ligues, ces aides ne pourront être versées directement qu'à celles d'entre elles qui ont programmé ces modules en 2013.

A ce jour, le calendrier national reprend les projets des ligues suivantes :

Accompagnateur :

Ligue Auvergne
Ligue Pays de Loire
Ligue Bretagne
Ligue Midi-Pyrénées
Ligue L. Roussillon
Ligue Aquitaine
Ligue B Franche Comté
Ligue Rhône-Alpes
Ligue PACA

Animateur :

Ligue Auvergne
Ligue Pays de Loire
Ligue Bretagne
Ligue Midi-Pyrénées
Ligue L. Roussillon
Ligue Aquitaine

Partage oblige, le montant des aides allouées ne pourra dépasser les plafonds suivants, représentant entre 75% et 100% des frais techniques et pédagogiques habituellement pratiqués :

- **100 euros par accompagnateur formé**
- **80 euros par animateur formé**

Ces sommes, pouvant donc se cumuler au profit de pilotes qui suivent plusieurs unités du cursus d'accès au monitorat fédéral, ne tiendront pas compte de l'origine géographique des candidats.



Pour information, une aide de **450 euros par stagiaire**, gérée cette fois par la commission formation nationale, viendra diminuer le coût du module « enseignement » du monitorat fédéral parapente.

Par ailleurs et dans le même objectif, une aide de **150€ par stagiaire à l'UC cycle 3** (niveau marron) du monitorat sera attribuée, et une enveloppe dédiée à l'aide à la formation **d'entraîneur niveau 1** viendra compléter ce dispositif de soutien financier à la formation de cadres associatifs.

Conscients de la difficulté d'anticiper un nombre de stagiaires, nous vous invitons donc dans un premier temps à confirmer au service formation fédéral, votre projet de formation pour l'année. L'aide globale sera versée dès les premiers jours du stage, vous permettant ainsi d'honorer au plus vite d'éventuelles prestations.

Nous vous remercions par avance de faire connaître aux clubs de votre ligue, ou de votre comité départemental, l'existence de ces mesures financières.

Un conseiller technique sera bien sûr à votre écoute pour toute question relative à l'organisation de ces formations que vous voudrez bien adresser à Émilie (emilie@ffvl.fr).

Espérant répondre à l'attente des licenciés en matière de formations accessibles et de proximité, nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous les licenciés de votre structure, une très belle saison 2013.

Pierre BRAEMS

Président commission formation



Copie pour information :

Responsables régionaux formation

Conseillers techniques